

Reçu en préfecture le 10/10/2023

ID: 003-210301388-20231002-SORTIEACTIF23-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

28 SEPTEMBRE 2023

DATE D'AFFICHAGE **28 SEPTEMBRE 2023** L'an deux mil vingt-trois Le Lundi 2 Octobre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique

sous la présidence de

Monsieur de CHABANNES Jacques, Maire

Étaient présents :

Mme QUATRESSOUS. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES. M. BOUTONNAT.

Mme MOUILLÈRE.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE: 21 PRESENTS: 15 VOTANTS: 16 Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées:

- Mme JEUNE, pouvoir à Mme QUATRESSOUS,
- Mme VAZ.

Absents:

- M. FERBOS.
- Mme PÉRICHON,
- M. HUSSON,
- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

OBJET : SORTIE DE L'ACTIF DE BIENS IMMOBILISÉS.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des biens doivent être sortis de l'actif de la Commune, du fait de leur destruction ou dont l'amortissement est terminé. Il s'agit des biens suivants:

- Auto-laveuse Cleanfix RA530B Salle de la Grenette n° inventaire: 466; date achat: 11/10/1999; valeur achat: 6 067,17 €; compte 2188
- Perforateur burineur+rabot+défonceuse+lampe+escabeau

n° inventaire: 656; date achat: 04/08/2003; valeur achat: 2 251,89 €; compte 2158

- Débroussailleuse STIHL FS360C-E n° série 181183413 n° inventaire: 201617; date achat: 18/08/2016; valeur achat: 718,87 €; compte 2188
- Meuleuse Bosch GWS1000 diam.125 n° inventaire Commune: 200911; n° inventaire Hélios: 90000478220032; date achat: 11/06/2009; valeur achat: 101,86 €; compte 2158

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le

ID: 003-210301388-20231002-SORTIEACTIF23-DE

- Onduleur CTM MGE-EATON Eco 1600FR USB 8 connecteurs n°série G033D16122 n° inventaire: 201361; date achat: 04/10/2013; valeur achat: 559,73 €; compte 2183

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée pour lui permettre de réaliser ces sorties de l'actif.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la sortie des biens cités ci-dessus, de l'actif de la Commune de Lapalisse.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire Transmis en Sous-Préfecture de VICHY, le

1 0 OCT. 2023

Publié ou Notifié _ 3 OCT. 2023

le:

Accusé de réception de la télétransmission

Le Maire,



Pour copie conforme,